



COMPTE RENDU – PROCÈS-VERBAL DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 mai 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29

" " présents : 26 (étant constaté l'arrivée en cours de séance de M. PERNOT)

" " ayant donné pouvoir : 02

" " votants : 27 (rapports 1 à 5) – 28 (rapports 6 à 25)

Date de la convocation : 20 mai 2015

Date de l'affichage :

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. PERNOT, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, M. BOUVET dit MARECHAL, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme ROUSSEAU DAVID, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, M. BERNARD, Mme SEGUIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme JANIN, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG.

EXCUSES : M. MATHIEU (pouvoir donné à Mme DOUARD), M. Pierre BINDA (pouvoir donné à Mme DELACROIX), Mme Ramé.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAILLY

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Bailly est nommée secrétaire de séance.

M. Saillard.- Bonsoir à toutes et à tous.
Secrétaire de séance : Madame Bailly.
La feuille de présence va circuler.

Remerciements et Communications Diverses

M. le Maire.- Entraide et Amitié : remerciements pour la subvention annuelle.
Champa Tonus Club : remerciements pour la subvention.
Escrime : remerciements pour la subvention.
Samuel BINDA : remerciements pour l'organisation de la compétition sportive Masters pétanque jeu provençal.
Restos du Cœur : remerciements pour la subvention, ainsi que l'Association Heureux, Champagnole Rugby qui nous remercie également pour la subvention.
Amicale Boule Champagnolaise : remerciements pour les subventions (fonctionnement + Grand Prix de la Ville).
Le Club Rando : remerciements pour la subvention de fonctionnement, ainsi que l'ADIL du Jura.
Club Entre Nous : remerciements pour la subvention annuelle plus l'aide apportée par les services lors de l'organisation des différentes manifestations.

M. le Maire.- Les excusés, ce soir, sont :
Monsieur Jean-Yves Mathieu, qui donne pouvoir à Madame Catherine Douard.
Madame Marianne Ramé s'est excusée.
Monsieur Pierre Binda, qui donne pouvoir à Madame Véronique Delacroix.

Enquête publique relative à la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire.- J'ai une communication à vous faire concernant l'enquête publique relative à la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

"Par arrêté du 4 mai, le Maire de Champagnole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, projet qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 18 mars dernier.

A cet effet, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Daniel Bourgeois, Cadre immobilier en retraite qui demeure à Lons-le-Saunier, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Marc (?Durieux), retraité de la Direction Départementale de l'Équipement en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du 29 mai au 30 juin, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie. Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie le 6 juin de 9 heures à 11 heures, le 17 juin de 9 heures à 11 heures et le 30 juin de 16 h 30 à 18 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles doivent obligatoirement être adressées par écrit au commissaire enquêteur."

Ce sera affiché et tout le monde pourra venir consulter cette révision allégée.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez eu dans vos dossiers les décisions concernant les négociations aux droits de préemption. Je suppose qu'il n'y a pas de commentaires.

M. Duprez.- Il n'y a rien de spécial.

M. le Maire.- Nous passons aux dossiers de la première commission, je laisse la parole à Monsieur Dussouillez.

PREMIERE COMMISSION : JEUNESSE EVENEMENTIEL ET COMMUNICATION

1. Rémunération des animateurs saisonniers

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"La Commission Jeunesse Evènementiel Communication, réunie le 12 mai 2015 a approuvé le maintien du niveau des rémunérations des animateurs saisonniers employés au sein du service Champa'loisirs comme suit :

Année 2015 :

Animateur titulaire B.A.F.A : 51 €

Animateur stagiaire B.A.F.A. : 42 €

Animateur non diplômé : 37 €

Animateur exerçant les fonctions de directeur adjoint : 52 €

Directeur, B.E. STAPS : 57 €

Vacation nuit : 23 €

Animateur stagiaire bourse B.A.F.A. : 21 €

La commission a décidé à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation cette année puisque, dans son discours d'investiture, Monsieur le Maire nous a fait part de ses intentions de faire des économies. Il y avait eu une grosse augmentation l'année dernière de (?1 €) sur chaque rémunération. Pour cette année, la commission a décidé de maintenir ce niveau de rémunération.

Y a-t-il des questions ?

M. Bouvet.- Est-ce pour la journée ?

M. Dussouillez.- Oui.
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

2. Demande de crédit à la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA)

M. Dussouillez.- "Suite à l'appel à projet pour l'année 2015 de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives, le service Champa'Loisirs envisage de présenter une action.

Cette action aura pour objectif de sensibiliser des élèves de lycées et de collèges aux conduites addictives avec la présentation d'un théâtre forum et l'organisation d'ateliers thématiques encadrés par des professionnels de la santé et de la justice.

L'action se déroulera en partenariat avec les établissements scolaires à la rentrée prochaine en fonction des financements obtenus.

La Commission Jeunesse Evènementiel Communication réunie le 12 mai 2015 a émis un avis favorable au déroulement de ce projet dans les conditions fixées ci-dessus et a approuvé le budget prévisionnel qui s'élève à 3 150 € avec une demande de subvention de 1 250 €"

C'est une action qui a déjà eu lieu l'année dernière, sous forme de théâtre également.

M. Bouvet.- Qui finance les 1 900 € qui restent ?

M. Dussouillez.- C'est inscrit au budget 2015.

M. Bouvet.- On finance donc complètement.

M. Baldassari.- Non, ce n'est pas le principe des demandes de subvention.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

3. Demande de bourse B.A.F.A

M. Dussouillez.- "La Commission Jeunesse, Evènementiel, Communication réunie le 12 mai 2015 a émis un avis favorable aux deux demandes de bourse BAFA ci-dessous :

La première concerne Guinchard Elvina née le 26.06.1995, étudiante en 2^{ème} année DUT de chimie. Son objectif est d'acquérir des expériences d'encadrement de groupes d'enfants pour éventuellement se diriger vers l'enseignement.

La seconde concerne Locatelli Perrine née le 03.07.1991, titulaire d'un bac STG.

Souhaitant se réorienter vers le métier d'auxiliaire de puéricultrice, sa motivation consiste à acquérir une meilleure connaissance des jeunes enfants à l'aide du BAFA."

C'est toujours la poursuite de la politique de soutien au BAFA pour les Champagnolais, pour leur permettre d'avoir des personnels qualifiés à Champa'Loisirs, notamment dans les activités dédiées.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

4. Convention avec « Live ! by GL events »

M. Dussouillez.- "Bruno Pigé, franchisé MCDonald's de Champagnole, propose un partenariat entre la ville de Champagnole et la société Live ! (by GL events).

Il s'agit de mettre en place lundi 27 juillet de 9 h 30 à 18 h, le Mcdo Kid's Sport qui transformera le parvis de l'Oppidum en espace dédié au sport.

Partenaire du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), McDonald's permet à travers cet événement aux enfants de 5 à 12 ans de s'initier gratuitement à plusieurs disciplines sportives (athlétisme, rugby, judo, football et handball).

La mise en place du McDo Kids Sport a été coordonnée par la commission jeunesse, événementiel et communication ainsi que par la commission affaires sportives.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la signature de la convention de partenariat afin de permettre la tenue de l'événement."

Vous avez l'implantation de cet événement qui aura lieu le 27 juillet, qui ne coûtera rien à la ville de Champagnole puisqu'il est financé par McDonald's.

M. Duprez.- Où sont les implantations des bulles "McDonald's" sur le plan ?

M. Dussouillez.- Je pense que c'est sur les barrières qui entourent le stade.

M. le Maire.- Il devrait y en avoir quelques-unes. Normalement, ce ne sont pas des grands philanthropes !

M. Duprez.- C'est ce qui nous dérange le plus.

M. Dussouillez.- Il y a une pub nationale sur M6 tous les jours, avec le comité olympique. Ce sont eux qui paient.

M. Duprez.- Ce n'est pas le problème. Le problème, c'est qu'il s'agit d'une action purement commerciale pour amener les enfants chez McDo par la suite. Il ne faut pas se raconter d'histoires ! Je ne sais pour comment les commerçants et les restaurateurs champagnolais vont apprécier mais cela nous dérange énormément.

M. Dussouillez.- C'est une opération orientée sur le sport également. Les présidents de clubs sportifs locaux vont être contactés pour tenir des stands par rapport aux sports qu'ils représentent.

M. Leng.- Je pense que l'obésité est un réel problème au niveau mondial et au niveau français, le sport peut être une solution pour répondre à ce niveau. Par contre, je ne pense pas que McDonald's soit la solution.

Réunir les associations locales, la mairie est tout à fait capable de le faire, on n'a pas besoin de McDonald's. Ce dernier a aussi besoin de se redonner une image un peu meilleure que celle qu'il porte actuellement. Je ne pense pas que ceci doive être le rôle de la ville de Champagnole.

M. Dussouillez.- C'est votre opinion. Nous la respecterons.

M. le Maire.- Je veux bien tout attendre. On sait pertinemment que toutes les manifestations en France, maintenant, sont sponsorisées. Que des sponsors pèsent plus que d'autres, je veux bien. En ce moment, c'est à Roland Garros, mais je n'ai pas le temps de regarder. Qui est-ce qui sponsorise Roland Garros ?

M. Bernard.- Peugeot, BNP.

M. le Maire.- Si vous prenez le rugby, c'est Heineken. C'est pour cela qu'on n'aura jamais la finale de la coupe d'Europe de rugby en France parce que c'est interdit. C'est pour cela que même quand ce sont des clubs français qui sont en finale, cela se joue obligatoirement dans les îles britanniques.

Maintenant, McDo nous propose une action, je ne suis pas forcément contre et ce n'est pas pour autant que je vais aller manger au McDo le soir même, mais c'est mon choix. Après, les gens sont responsables. On nous propose une animation pour les gamins, pourquoi pas. Si jamais on commençait à refuser tout ce qui est sponsorisé ou qui concerne des enseignes qui ne nous plaisent pas, on ne fera plus grand-chose.

Mme Benoit.- C'est une tournée qui se fait dans toute la France.

M. Dussouillez.- C'est une tournée nationale.
Il y aura un goûter de servi à base de fruits.

M. le Maire.- Ils veulent en effet se redorer le blason, c'est vrai.

M. Duprez.- C'est une opération qui nous dérange. C'est se donner, comme l'a dit Stéphane, bonne conscience et, après, ils vont engraisser tout le monde.

M. le Maire.- Nous allons voter.
Qui souhaite encore s'exprimer ?

M. Dussouillez.- Qui est contre ?

Madame Guichardière, il ne semble pas que vous vous soyez opposée lors de la commission.

Mme Guichardière.- J'ai posé des questions lors de la commission parce que c'est là que nous avons découvert ce dossier.

M. Dussouillez.- Les commissions servent à cela.

Mme Guichardière.- Depuis, j'ai eu le temps de réfléchir.

M. Dussouillez.- Donc trois votes contre (Duprez, Leng et Guichardière)
Y a-t-il des abstentions ?
Merci. Rendez-vous le lundi 27 juillet.

5. Bilan d'activité de Champa'Loisirs 2014

M. Dussouillez.- Vous avez dû avoir le document. Je vais juste vous rappeler quelques chiffres.

"La Commission Jeunesse Evénementiel Communication, réunie le mardi 12 mai 2015, a pris connaissance du rapport du service Champa'Loisirs pour l'année 2014.

■ Les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) en chiffres

- Les mercredis et petites vacances :

Les inscriptions : 448 contre 446 en 2013 (soit + 2)

Les journées réalisées : 3 956.5 contre 4 577.5 en 2013 (soit - 621)

En moyenne, 48.8 enfants ont été accueillis les mercredis et 66.75 pendant les vacances scolaires

- Le Centre Aéré :

Les inscriptions : 383 contre 410 en 2013 (soit -27)

Les journées réalisées : 3 470 contre 3 963.5 en 2013 (soit -223.5)

En moyenne, 103 enfants ont été accueillis en juillet et 67 en août

- Champa-Sports :

Les inscriptions : 109 contre 132 en 2013 (soit -23)

Les journées réalisées : 572.5 contre 688 en 2013 (soit - 115.5)

En moyenne, 30 enfants ont été accueillis pour les séjours suivants :

- 25 participants à Arsure-Arsurette

- 15 participants aux Rousses

- 27 participants à Ounans

- 34 participants à Bellecin

- 29 participants à Malbuisson

- Champa-Ados :

Les inscriptions : 36 contre 32 en 2013 (soit + 4)

Les journées réalisées : 95.5 contre 58 en 2013 (soit + 37.5)

- Périscolaire

Les inscriptions : 508 contre 521 en 2013 (soit -13)

Les journées réalisées : 41 463 contre 44 706 en 2013 (soit -3243)

Commentaires :

La tendance à une légère baisse des fréquentations doit être observée avec attention. On remarque que les présences sont de plus en plus liées au choix de l'activité et que les enfants ont plusieurs centres d'intérêts.

Par ailleurs, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a montré la capacité des familles à adapter leur organisation sans forcément s'appuyer sur le service périscolaire.

■ Secteur jeunesse (16 ans et plus)

Les actions conduites en 2014 :

- l'ouverture d'une salle d'accueil en soirée et pendant les congés scolaires,
- les Chantiers d'Été avec la participation de 115 jeunes de 16 à 19 ans,
- l'attribution de 3 bourses BAFA.

■ Secteur événementiel

Vous avez à la fin du document toutes les manifestations auxquelles a été associé Champa'Loisirs.

■ Le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants, installé le 20 mars 2013, a organisé sa dernière séance plénière le 14 octobre 2014 et un nouveau conseil a été élu le 31 janvier 2015."

Lucie Boj est à sa tête et Catherine Rousseau, comme conseillère municipale, suit le dossier.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Je vais faire une petite remarque concernant le nouveau Conseil municipal des enfants. J'ai assisté aux commissions. Ils sont très bien, j'ai vraiment été agréablement surpris. Si on peut en dire deux mots.

Mme Rousseau.- Les trois commissions ont bien pris leur envol puisque chacune avait plein de projets. On a réussi à mettre, pour chacune, un ou deux projets phares. Ils avancent très bien, il y a de bonnes réflexions. Ils ne vont pas trop vite non plus et l'entente se passe très bien entre eux, de mieux en mieux puisque tous ne se connaissaient pas au début. Vous aurez bientôt des nouvelles d'eux par leur projet.

M. le Maire.- On ne va pas dévoiler le projet maintenant mais il y a des choses très intéressantes.

M. Dussouillez.- Ce rapport n'appelle pas de vote puisque c'est une information au Conseil municipal. Je voudrais juste remercier Monsieur Baldassari et les services pour la qualité du rapport publié tous les ans. Il est établi pour l'information des (?élus).

M. le Maire.- Je ne sais pas quelle est l'évolution de cette année par rapport à 2014. On verra en nombre de journées qu'on aura. D'après les chiffres donnés, il y a une légère tendance à la baisse.

M. Dussouillez.- Sur les camps d'été, il faut se renouveler tous les ans parce que les enfants sont vraiment en demande de nouvelles destinations. On essaie donc au maximum de varier en restant dans l'enveloppe budgétaire.

M. le Maire.- Oui, parce que j'ai vu que l'enveloppe avait augmenté un peu entre 2014 et 2015. Je surveille donc tout cela !

Félicitations, Monsieur Baldassari, pour cette action.

Nous avons à Champagnole un système qui a été mis à place sous Jean Charroppin, avec André (...?...?) et ce système Champa'Loisirs nous est envié par pas mal de communes car le dynamisme est bien supérieur chez nous. On a rendu service quand l'Etat nous a proposé le périscolaire, en fin d'après-midi, jusqu'à la fin des cours pour les enfants du primaire principalement. C'est donc très bien.

On en rediscutera. On fera un bilan en fin d'été. C'est également un sujet sur lequel il va falloir que nous fassions quelques économies, nous n'aurons pas le choix. Il faut trouver où faire une économie sans baisser le nombre d'animations et leur qualité. C'est là où je vais demander à Monsieur Baldassari de faire preuve d'encore plus d'imagination, de trouver comment faire pareil pour moins cher !

M. Duprez.- Va voir McDo !

M. le Maire.- Pas tous les jours ! Sinon ils vont devenir obèses.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport d'activité ?

Vous avez toutes les manifs à la fin. La liste est impressionnante. Participent également les services techniques de la ville qui sont là pour toute l'intendance et les associations sans lesquelles nous ne pourrions pas faire grand-chose.

Mme Guichardière.- Une intervention positive. Je trouve que ce rapport d'activité est très bien fait. Merci à Philippe Baldassari et à son équipe car ce support est toujours très bien fait.

M. Grenier.- On peut-être le faire en noir et blanc.

M. le Maire.- Non, on va le garder en couleur.

M. Dussouillez.- Vous le recevrez par mail l'année prochaine.

M. le Maire.- Pas d'autres remarques ?

Nous passons au sujet suivant avec Madame Annelise Martin.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

6. Attribution de subventions

Mme Martin.- "I. Les Voix Amies

La chorale les Voix Amies maintiennent et développent des échanges de jumelage depuis 1972 avec la chorale de Gottmadingen. Le budget de déplacement de la chorale s'élève à plus de 5 000 € comprenant le transport en car, le logement et les repas. La plus grosse partie des frais est prise en charge par les membres de l'association mais la Ville de Champagnole est sollicitée pour aider financièrement à alléger le solde restant à l'association.

Les membres de la commission proposent au Conseil municipal d'accorder une subvention de 300 € à titre de soutien au jumelage.

II. Les Amis des Orgues du Haut-Jura

Du 1^{er} au 16 août 2015 seront organisées les 19^{ème} Estivales des Orgues du Jura. La

thématique 2015 se consacrera aux Lumières du baroque allemand. Il est envisagé d'organiser à Champagnole un concert de motets allemands intitulé « Je l'ai cherché dans la nuit » avec l'orgue de Marin Carouge de Champagnole. Ce concert aurait lieu le samedi 8 août à 18 h 00.

Pour l'organisation de cette manifestation, la Ville de Champagnole est sollicitée. La commission développement culturel propose un soutien de 300 € à titre d'accompagnement

III. Terre des Hommes

Trois manifestations seraient organisées en octobre par l'association Terre des Hommes autour du centenaire de la première guerre mondiale : une pièce de théâtre, une conférence et un film. La Ville de Champagnole est sollicitée pour financer partiellement ou intégralement le reste à financer, c'est-à-dire 430 € qui correspondrait au coût du film « J'accuse » (300 € pour les droits de diffusion, 80 € pour la location de la salle et 50 € pour le transport aller et retour du film). Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention de 350 € à l'association."

Est-ce que vous voulez voter séparément ou l'ensemble ?

Qui est contre ?

M. Bouvet.- Sur les Voix amies, dans le cadre du jumelage, nous avons une subvention globale sur les jumelages. Ils ne peuvent donc pas s'adresser directement au jumelage.

Mme Martin.- J'avais posé cette question, il y a quelques années, à Monsieur le Maire de l'époque. En fait, la subvention du jumelage est surtout destinée aux échanges scolaires. On préfère financer des échanges scolaires plutôt que de l'aide au monde associatif.

M. Bouvet.- Il fut un temps où nous avions des demandes de toutes les associations. On avait regroupé cela dans une demande globale et là, je vois qu'il en ressort à nouveau.

Mme Martin.- Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

7. Convention avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et la Région Franche-Comté

Mme Martin.- "Dans le cadre de la « Carte avantage jeunes » une convention est établie annuellement entre le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), la Région Franche-Comté et la Commune de Champagnole pour offrir un abonnement gratuit à la Bibliothèque municipale sous la forme d'un coupon « avantage bibliothèque ».

Les coupons collectés sont transmis au CRIJ et la Région effectue un remboursement de 5 € par coupon. En 2014, ce dispositif a concerné 430 personnes.

La Commission Développement Culturel réunie le 13 mai 2015 a émis un avis favorable au renouvellement de la convention qui sera échelonnée du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016."

Y a-t-il des questions ?

M. Vuillermoz.- Les 5 € sont remboursés par la Région, par le CRIJ ?

Mme Martin.- Par la Région.

M. Vuillermoz.- D'accord. Combien coûte un abonnement à la bibliothèque ?

Mme Martin.- Cela dépend. C'est de l'ordre de 2,50 € pour les enfants jusqu'à 8 ans. Ensuite, la carte Avantage jeunes va jusqu'à 30 ans. Mais l'un dans l'autre, c'est un bon équilibre entre les 2,50 € et 5 € qu'ils nous reversent, c'est une opération intéressante pour la ville. Etant donné qu'au-delà de 18 ans, l'abonnement est tout de même supérieur à 2,50 €, cela s'équilibre.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

8. Bilan d'activité Bibliothèque

Mme Martin.- Je pense que vous avez tous eu le rapport d'activité de la bibliothèque municipale, que vous l'avez étudié. C'est intéressant.

Je vais rapidement faire le tour des chiffres à retenir.

Horaires d'ouverture : 26 h 30 par semaine.

Au niveau du personnel, vous l'avez sous les yeux.

Au niveau des inscrits, 46 % de Champagnolais. C'est le chiffre qu'on retrouve dans tous les services.

Au niveau des usagers : 1 711 inscrits en 2014. Il est intéressant de voir que 44 % des usagers ont moins de 15 ans, en sachant qu'au niveau des nouveaux inscrits sur 2014, 51 % ont moins de 15 ans également.

Je retiendrai uniquement ces chiffres et je voudrais remercier Philippe Baldassari pour l'excellent rapport qu'il nous soumet. Je voudrais également remercier l'équipe pour le travail réalisé pendant l'année à destination notamment des enfants. Vous avez les animations en fin de rapport : "Grandes histoires pour petites oreilles, lire et faire lire", on s'appuie aussi sur des bénévoles champagnolais, "Les petites flûtes littéraires". Toutes ces animations contribuent au bon fonctionnement et contribuent surtout au fait que la bibliothèque soit accessible au plus grand nombre.

M. Vuillermoz.- Dans le rapport, je vois marqué "désherbage", de quoi s'agit-il ?

Mme Martin.- Tous les ans, la bibliothèque est fermée pendant une semaine début janvier, pour réaliser un inventaire. Le désherbage consiste à retirer des collections tous les livres qui ne sont pas sortis depuis plusieurs mois, voire depuis quelques années.

Ensuite, une liste est soumise à la commission Développement culturel et on s'interroge sur l'orientation à donner à ces livres. S'ils sont trop abîmés, ils sont détruits. Sinon, ils sont orientés vers Champa'Loisirs, les hôpitaux, des services jeunesse ou des associations.

M. Duprez.- Il y a une information que nous aimerions avoir : combien de livres neufs nous achetons par an, le montant de ces livres neufs. Et puis une information complémentaire : où sont achetés ces livres et à qui ?

M. le Maire.- Les livres coûtent en moyenne entre 15 et 20 €. Ils sont achetés chez les fournisseurs suivants. En 2014, c'était un budget d'environ 19 000 €. Il y a eu 6 546,50 € d'achats

à la Maison de la presse Humbert, auprès de divers représentants qui s'appellent Ludic (...?...), Cap Education et, par correspondance, chez (?VVD) et à Vue d'œil.

Cette année, on en est, au jour d'aujourd'hui, à 3 165,47 €

M. Duprez.- Nous espérons que l'année prochaine, l'achat des livres sur la ville de Champagnole sera réparti harmonieusement entre les différents libraires. C'est une demande.

M. le Maire.- J'ai bien entendu. J'en discuterai avec Annelise et Monsieur Baldassari pour voir cela en ces temps difficiles. Je suppose que pour ce qui est vraiment spécialisé et que nous achetons par correspondance, nous n'aurons pas trop le choix. Pour le restant, je souhaite qu'on achète un maximum sur Champagnole.

M. Duprez.- Et en répartissant les achats chez les deux libraires de la ville. Merci.

M. le Maire.- Monsieur le Président du Conseil départemental.

M. Pernot.- J'interviendrai en tant qu'adjoint, sans compétence particulière mais en tant qu'ancien maire, donc ancien leader de la majorité municipale. Si j'ai décidé, à un moment donné, et j'ai donné des instructions en ce sens à Monsieur Baldassari, de ne plus aller dans la boutique que vous ne citez pas mais que tout le monde aura identifié, c'est parce que cette personne ne cessait d'insulter - et de source sûre - les représentants de notre politique municipale. Libre à vous, demain, d'aller chez quelqu'un qui vous insulte. Ceci ne fait pas partie de ma manière d'agir. Il s'agit de quelqu'un qui critique de manière injuste, de manière insultante, de manière irrationnelle, dans une logique qui n'est même pas une logique puisqu'il n'y a jamais eu débat ou discussion. Il y a eu des manifestations où ce Monsieur exposait ses livres et ne saluait même la Députée de passage, ou encore les autorités municipales.

Vous avez le droit de faire ce que vous voulez, Monsieur Duprez. Moi, j'ai pris cette décision et j'ose espérer, par respect pour tous ceux qui ont fait partie de cette équipe, que l'on continuera dans cette direction, sauf à avoir des excuses de cette personne. Après, chacun fait comme il l'entend.

Je pars du principe que quand on dépasse des bornes, il faut savoir assumer le contenu de son discours. On ne peut pas insulter des personnes et espérer que, derrière, ils viennent vous faire des bonnes grâces. Il faut savoir ce qu'on veut dans la vie. Et cela a beau être de l'argent public. Quand vous étiez à l'AFPA, je suppose que si des personnes insultaient votre entreprise, vous ne leur faisiez pas un certain nombre de faveurs. Là, on est dans cette logique.

M. Duprez.- Il y a longtemps que j'ai dépassé le stade de l'insulte. Je n'y fais pas attention.

Par contre, je sais une chose, c'est que les propos qu'on vous a rapportés sur cette personne, je les ai entendus chez d'autres. Quand ils vous voient, ils vous font des sourires mais quand ils ne vous voient pas, c'est autre chose.

M. Pernot.- Ils sont suffisamment intelligents pour que cela ne se sache pas, tandis que lui a tout fait pour que cela se sache. Ce qui explique le choix que j'ai pu faire à un moment donné.

M. Duprez.- Toujours est-il que notre demande est que, dans un souci d'intelligence et d'apaisement des choses, les achats de livres sur Champagnole soient normalement et régulièrement partagés et que l'on fasse fi des états d'âmes des uns et des autres. Merci.

M. le Maire.- Si jamais il s'agissait d'insultes à notre endroit, je ne pense pas que nous

puissions en fait fi. Après, je rencontrerai cette personne et je verrai bien ce qu'il dit. Pour l'instant, de toute façon, il n'y a rien de changé.

M. Leng.- Je vais intervenir car je l'ai déjà rencontré à plusieurs reprises puisque je vais acheter chez lui. Je n'ai jamais entendu d'insultes alors qu'il aurait pu profiter de ma position d'élu de la minorité pour le faire. Pour moi, il a toujours été très correct à votre égard.

M. Duprez.- Je confirme ceci également.

M. Leng.- Après, il peut aussi y avoir des désaccords comme on peut tous en avoir, mais pas des insultes.

M. Duprez.- On est plus dans le prétexte que dans l'argument.

M. le Maire.- Vous avez donc la raison.

M. Pernot.- Chacun fait comme il l'entend.

M. Duprez.- Merci Monsieur le Maire. Nous espérons que vous serez plus juste dans vos actions.

M. le Maire.- On verra cela.

Mme Martin.- Y a-t-il d'autres questions concernant le rapport d'activité de la bibliothèque municipale ?

M. Duprez.- Les réponses nous ont été apportées.

M. le Maire.- Merci Madame Martin.

TROISIÈME COMMISSION : COHESION SOCIALE ET CADRE DE VIE

9. Subventions aux associations sociales

Mme Douard.- "Les membres de la commission Cohésion Sociale – Cadre de vie, réunis le jeudi 5 mars 2015, proposent au Conseil municipal d'octroyer les subventions suivantes :

	2014	Proposition 2015
Association Saint Vincent de Paul	450	450
Centre d'Information des Droits des Femmes	600	600
Carrefour de l'amitié	770	770
Croix Rouge	750	750
Association Valentin Haüy	0	250

	2570	2820
--	------	------

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

M. Duprez.- Si l'adjoint chargé des finances est d'accord, nous sommes d'accord.

M. Bouvet.- Il est difficile de diminuer une subvention de 300 € mais on continue !

M. le Maire.- Ce n'est pas là que je vais aller chercher des économies. D'ici 2017, j'en suis à environ 550 000 € d'économies possibles. Ce sont des emplois, des non-renouvellements. Je ne vais pas vous sortir toutes mes cartouches maintenant mais ce n'est pas là-dessus. Ce n'est pas sur des subventions aux associations à 450 €, à 100 € ou même à 3 000 € que je vais aller chercher à faire des économies. Le tissu associatif, dans notre commune, est très important, il faut qu'il vive.

Que vont faire certaines associations, dans cette liste, si nous ne leur donnons pas cette subvention ? Un loto ? Il y en a déjà trop. Un après-midi dansant ? Ils vont peut-être alors perdre 120 € et nous devons renflouer. Autant donner la subvention maintenant. On n'augmente pas les subventions, pour l'instant on les maintient.

Je me rappelle que nous donnions à l'association Valentin Haüy, je ne sais pas pourquoi nous avons arrêté. Peut-être parce qu'ils n'ont rien demandé. Cette année, comme ils demandent, on remet.

Je ne pense pas que ce soit là qu'il faille aller chercher des économies substantielles.

M. Bouvet.- J'aimerais bien qu'on en tienne compte un peu.

M. le Maire.- Je le sais bien mais on reste tout de même, sans être caricatural, dans les petits sous. On va donc aller chercher dans les gros sous !

Mme Douard.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

10. Subventions à des associations sportives

Mme Bailly.- "Les membres de la commission affaires sportives proposent au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

1. Association Jurazimut

Après avoir rencontré les dirigeants de l'association lors de la commission réunie le 11 mai et suite à l'échange qui s'en est suivi, les membres de la commission sont favorables à l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € pour l'organisation du Jura (...?) qui aura lieu les 4 et 5 juillet.

2. Association des Trailers champagnolais

Les trailers champagnolais sollicitent la ville de Champagnole pour être soutenue dans leur fonctionnement. Le 24 mai, l'association a proposé une journée découverte du trail. A titre exceptionnel, les membres de la commission sollicitent le Conseil municipal pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 300 € pour l'aide à l'organisation."

Cette journée s'est bien passée.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

SIXIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

11. Vente de terrains

M. le Maire.- On va commencer par l'urbanisme.

"Il convient de se prononcer sur la cession des lots suivants au lotissement Les Gravières :

- Lot n° 34 d'une surface de 705 m², cadastré section BD n° 707, à Monsieur et Madame Cédric Mazeau au prix de 30,00 € HT le m² (conforme à l'évaluation du Service des Domaines) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

- Lots n° 9 et n° 10 d'une surface de 588 m² et 590 m², cadastrés section BC n° 192 et n° 193, à Monsieur et Madame Orkun Bahadur au prix de 27,00 € HT le m² (conforme à l'évaluation du Service des Domaines) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de ces parcelles aux acquéreurs désignés ci-avant et dans les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- Il y a un écart de prix.

M. le Maire.- Voilà la question que j'attendais ! Pourquoi ne sont-elles pas au même prix ? Parce qu'il y en a qui sont plus près de la déviation de la RD5 que d'autres. Plus on se rapproche de l'ancienne voie ferrée, donc de la voie piétonne et cycle, plus on est cher. On a commencé à 40 et, auprès, on est en diminution plus on se rapproche de la zone de la déviation de la RD5.

Mme Bador.- Sur les deux lots 9 et 10, est-ce qu'il y aura une ou deux maisons ?

M. le Maire.- Il y en aura deux. C'est un investisseur.

Mme Bador.- D'accord.

M. le Maire.- On essaie autant que faire se peut de faire des petites parcelles parce que c'est là où nous avons des investisseurs qui viennent rapidement, ils revendent pour mettre à la location. L'idéal est de faire des maisons jumelées. C'est pour cela qu'il est intéressant que ce

soit une personne qui achète une parcelle pour faire un jumelé.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

12. Engagement d'un Conseil en Energie Partagée

M. le Maire.- "Avec le soutien de l'ADEME et de la Région de Franche-Comté, le SIDEC a initié, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, un nouveau programme intitulé « Conseil en Energie Partagée » (C.E.P.). Il s'agit en fait d'un audit énergétique organisé sur trois ans.

L'opération consiste d'abord à collecter les données et à produire une analyse détaillée des consommations d'énergie et d'eau à partir des factures des années 2012, 2013 et 2014. Il en sera tiré un rapport avec des préconisations techniques hiérarchisées puis un accompagnement sur les deux années suivantes, ainsi que des actions de sensibilisation.

La contribution financière est fixée à 50 € par tranche de 100 habitants la 1^{ère} année et à la moitié de cette somme les deux années suivantes.

La Ville de Champagnole avait réalisé un tel audit il y a plusieurs années, mais depuis, le patrimoine communal a été considérablement modifié. Il faut également savoir que nos dépenses énergétiques et d'eau s'élèvent à environ 550 000 € par an. La maîtrise de ce chapitre s'intègre dans le contrôle indispensable des dépenses de fonctionnement.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable à l'engagement de cette opération, qui sera suivie en interne par les services techniques et le service financier.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la collectivité au Conseil en Energie Partagée et ses conditions, d'autoriser le Maire à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires."

Quelques explications. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, on l'a passé au Conseil municipal pour l'électricité. Malgré l'augmentation de notre parc de candélabres et malgré l'augmentation du prix de l'EDF, qui a augmenté de 30 % depuis 2003, me semble-t-il, et surtout malgré le nombre de points lumineux que nous avons, notre facture n'avait augmenté que de 5 %. En fait, malgré l'augmentation de l'électricité de 30 %, et du fait que nous ayons une politique de renouvellement de tout notre parc de luminaires dans la ville, et là, le SIDEC nous avait déjà fait une étude pour quelques milliers d'euros, afin de hiérarchiser tout ce qui était consommateur d'électricité, tout ce qui était énergivore. On suit donc la trame qu'ils nous avaient faite qui est très intéressante. Elle avait d'ailleurs été présentée ici.

Ensuite, avec le centre d'études, on avait fait un bilan sur les bâtiments municipaux, à l'époque, ce qui remonte à 7 ou 8 ans. Des conclusions avaient été amenées sur des remplacements de chaudière, sur des isolations, par exemple à la mairie où le grenier est devenu complètement inaccessible à cause des couches isolantes.

Maintenant, les techniques d'isolant ont évolué. On a passé un cap et c'est l'occasion, avec l'ADEME et le SIDEC. Pour 50 € par tranche de 100 habitants, cela ne va pas nous coûter une fortune et il y a sûrement pas mal de sous à économiser. Cela va nous faire 4 000 € la

première année et puis 2 000 € les années suivantes. Je crois que nous devrions avoir un retour sur investissement très rapide.

Y a-t-il des questions sur cette opération ?

M. Duprez.- Nous attendrons les conclusions de l'étude.

M. le Maire.- Il y a un bâtiment avec lequel nous avons un vrai souci, ceci alors que c'est l'un des derniers construits, c'est l'Oppidum. L'Oppidum est très énergivore. Il est récent puisqu'il a 15 ans, mais c'est comme cela. C'est aussi du fait du style du bâtiment qui est vitré. Là, je ne sais pas ce qu'on pourra faire, surtout avec le volume intérieur, mis à part louer des pull-overs à l'entrée.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ?

Je le mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

13. Modification des statuts de la communauté de communes et adhésion au service ADS

M. le Maire.- ADS signifie Application du Droit des Sols.

"La loi dite ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, le bénéfice de l'assistance des services de l'Etat pour l'Application du Droit des Sols (ADS) ne sera plus assuré dans les communes de moins de 10 000 habitants ainsi que dans les communes adhérentes à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants.

Afin d'anticiper cette échéance, les Communautés de Communes (CC) Bresse Revermont, Champagnole Porte du Haut-Jura et Comté de Grimont se sont rapprochées pour réfléchir aux modalités d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

En effet, au 1^{er} juillet prochain, ce sont 31 communes représentant 27 048 habitants qui devront faire face à l'étude technique des demandes de permis de construire, de permis d'aménager ou des déclarations préalables, ainsi qu'à l'instruction de ces demandes.

Rappelons que la délivrance des autorisations d'urbanisme est une compétence détenue par le Maire. Le service instructeur est un service permettant au titulaire de cette compétence de prendre ses décisions.

Dans un souci d'efficacité et de gestion rationalisée des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement d'un service instructeur, la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura a approuvé par délibération du 14 avril 2015 la création d'un service chargé de cette instruction.

A cet effet, il est nécessaire de modifier les statuts en ajoutant un chapitre intitulé « Service d'instruction des demandes d'urbanisme :

« - instruction des autorisations liées au droit du sol, pour ses communes membres et les collectivités autres que ces communes membres ».

Par ailleurs, il est également nécessaire de modifier l'adresse du siège de la CC comme suit : « Le siège de la communauté de communes est fixé à l'adresse suivante : 3, Rue Victor Bérard – 39300 CHAMPAGNOLE ».

Après avis favorable de la Commission Urbanisme et Développement Durable, il convient également que la commune de Champagnole adhère à ce service d'instruction. Une convention doit établir les modalités de fonctionnement, de financement et les rôles et

obligations de chacune des parties."

On fera intervenir notre Président de la communauté de communes.

La convention vous a été remise sur table. Elle n'a pas été envoyée par courrier parce qu'elle arrive. En fait, on va statuer sur les statuts de la com'com, c'est pour cela qu'on vous l'a mise.

Je vais la balayer. L'article 1 concerne bien l'ADS. A l'article 2, vous avez l'énumération des certificats d'urbanisme, permis de construire, etc., qui vont être instruits par ce service à la place des services de l'Etat qui non seulement nous baissent nos dotations mais nous refilent une petite couche en plus sans contrepartie.

Article 3, les moyens humains : la com'com va recruter deux instructeurs et il y aura la nécessité d'une demi-secrétaire pour s'occuper de ce service, sachant que le coût de ce service sera refacturé par la communauté de communes aux communes.

Pour tout ce qui concerne la demande des permis de construire, il n'y a aucun changement. Les permis de construire et les autorisations préalables de travaux sont amenés dans les communes, ce sont les communes qui reçoivent l'instruction. Au lieu de les transmettre aux services de l'Etat, donc à la DDT, la sacoche partira dans la com'com. Ce sont les employés de la com'com qui vont instruire. Ils seront recrutés à cet effet très certainement parmi les employés de l'Etat qui n'auront plus de travail, qui postuleront donc pour venir.

Une fois l'instruction faite, le papier sera fait comme avant, il sera tapé là-bas et il sera renvoyé dans les communes pour que le maire signe le permis de construire. Il n'y a pas de changement, c'est uniquement le service instructeur qui change.

Il n'y a rien de particulier dans la convention. À la dernière page se trouve le coût. L'estimation de ce coût pour une année est de 121 880 € Divisé par 27 000 habitants, cela fait 4,51 € par habitant. Vous multipliez par 8 000, cela fait envie 37 000 € pour la commune de Champagnole. Sachant que cette année, le service commence au 1^{er} juillet, il n'y aura donc que 6 mois, cela coûtera donc 18 500 €

Monsieur le Président de la Communauté de communes, un mot sur cette affaire.

M. Pernot.- Un petit mot qui devrait d'ailleurs être un gros mot si je ne me retenais pas ! Je vais donc me retenir.

M. Duprez.- Pas d'insulte !

M. Pernot.- Non, je vais éviter. J'ai du mal à les supporter lorsqu'elles me sont destinées, je vais donc éviter d'agir de même.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous sommes encore là dans un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales sans discussion et sans contrepartie. Je crois que le drame de cette affaire est là, d'ailleurs au même titre que la baisse des dotations. C'est-à-dire que c'est fait presque en cachette, nos concitoyens n'en ont pas conscience. Il nous faudra écrire de nombreux éditos avant que les uns et les autres saisissent bien ce qui est train de se passer. C'est un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités locales. Vous l'avez chiffré à 32 000 €, cela vient s'ajouter aux 700 000 € et quelques que nous aurons en moins en termes de dotation de l'Etat et à nous de gérer la situation. Il nous faudra faire preuve d'habileté financière pour ne pas être obligé d'augmenter l'impôt, mais je crois qu'il faudra, à un moment donné, faire apparaître l'importance de ces chiffres pour préciser à nos concitoyens la traduction en termes d'impôt que cela aurait dû être. Parce que nous allons réduire des services, donc une partie de la qualité du service municipal parce que l'Etat nous oblige à le faire. Par contre, lui, sauf à ce que certains, autour de cette table, puissent me démontrer le contraire, ne fait aucun effort en la matière, si ce n'est de ponctionner les collectivités locales, donc les communes, les communautés de communes, les départements et les régions. Force est de constater que l'effort n'est pas

proportionnel du côté de l'Etat puisqu'on ne voit rien apparaître, pas d'économies, et l'Etat pourrait nous le montrer Mais là encore, cette année le déficit de l'Etat va encore augmenter, le budget va encore augmenter alors que nous sommes contraints.

On pourrait discuter de cela toute la nuit, cela ne servirait pas à grand-chose puisque nous subissons la situation de manière autoritaire. Par contre, je crois qu'il va falloir que l'on trouve une stratégie commune, au niveau du département peut-être, au niveau de l'AMJ, au niveau de toutes les instances de sorte que l'on puisse répondre à l'Etat parce que nos concitoyens, aujourd'hui, ne se rendent pas compte de l'effet dévastateur de cette politique.

Pour qu'ils s'en rendent compte, est-ce qu'il faudrait réduire les subventions ? Non, je ne le pense pas, mais on va réduire une partie de la qualité de nos services. On ne fera pas 700 000 € d'économie, on n'avait pas 700 000 € de gras, passez-moi l'expression. C'est même 740 000 € d'économie à trouver puisqu'on peut additionner cette nouvelle ponction. A un moment donné, cela aura des répercussions et on accusera l'équipe municipale d'avoir mal œuvré alors que c'est sous dictat de l'Etat. C'est pour cela que je vous dis que les premiers services qu'il faut réduire, ce sont les services que l'on rend pour l'Etat.

M. le Maire.- D'ailleurs, à ce sujet, nous sommes en réflexion sur l'ouverture de l'état civil le samedi matin. On s'est rendu compte qu'il y avait en moyenne trois ou quatre visites à l'état civil le samedi matin, principalement des retraités qui ont toute la semaine pour venir ! Je pense que c'est en venant faire leur marché.

Mme Delacroix.- De plus, c'était pour des choses qui n'ont rien à voir avec l'état civil.

M. le Maire.- Je vous en parle maintenant car l'état civil va très certainement fermer très rapidement le samedi matin.

M. Pernot.- C'est pour cela que j'avais proposé, et je vous le suggère à nouveau, de mettre une explication de texte, justement pour ces trois ou quatre retraités qui trouvaient certainement leur compte en venant le samedi matin, pour leur expliquer pourquoi c'est dorénavant fermé, non pas parce que Guy Saillard ou Véronique Delacroix l'ont décidé, mais parce qu'il y a eu injonction de l'Etat suite à la diminution de ces dotations et qu'à partir de là, on est obligé de réduire la qualité du service.

N'assumons pas une responsabilité qui ne relève pas de notre décision.

M. le Maire.- L'état civil, le samedi matin, rend service, c'est vrai.

M. Pernot.- Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, il faut le faire.

M. le Maire.- Fermer ce service le samedi matin, ce n'est pas grand-chose, mais c'est tout de même marquer le coup.

M. Duprez.- Nous lirons avec attention ce qu'il y a de marqué sur la pancarte. Mais nous en avons déjà parlé une fois.

Mme Delacroix.- Sur deux mois, les visites sont en moyenne de trois, voire pas du tout la semaine dernière, et il n'y a eu qu'une demande d'extrait d'acte de naissance, donc une seule demande qui concerne vraiment l'état civil.

M. Duprez.- Il y a de nouvelles habitudes de la population, il faut s'adapter à ces nouvelles habitudes. A nous d'adapter nos services à ces nouvelles habitudes. C'est simplement cela et pas de dire que la faute incombe à qui que ce soit, c'est d'adapter par rapport aux besoins,

c'est tout. C'est trop facile d'accuser les autres.

M. le Maire.- L'état civil est tout de même un service de l'Etat.

M. Duprez.- C'est la soirée des accusations !

M. le Maire.- Sachez donc que ce service va probablement fermer très rapidement le samedi matin.

Nous en étions sur les modifications des statuts de la com'com.

M. Pernot.- C'est pleinement dans le sujet. Je le répète : ce service était assuré par l'État avant. Maintenant, il est de notre responsabilité, nous allons donc en assumer le coût au niveau de la municipalité. La com'com s'est prêtée au jeu - d'ailleurs je me demande si on fait bien, mais on en rediscutera lors du conseil communautaire - de proposer une solution parce que si on ne propose pas de solution au niveau de la communauté de communes, je ne vous explique pas l'état de panique que nous allons générer sur le territoire. Parce que ceux qui devront instruire les permis de construire, en particulier les villes, seront obligés de mettre en place un service instructeur. Vous voyez dans quel état nous oblige l'Etat ! C'est-à-dire que pour minimiser le mal qu'ils font sur le territoire et aux usagers en particulier, la com'com est obligée de prendre une mission qui ne relève pas de sa compétence et, en plus, qu'elle n'a pas forcément vocation à assumer. Sinon, c'est la ville qui est obligée de mettre en place un service d'instruction.

C'est là la vraie question : je me demande si on fait bien d'organiser un tel système. Je vous rappelle qu'on est obligé de composer avec nos amis de Poligny - vous voyez la cohérence du schéma - et nous sommes en plus obligés, pour avoir suffisamment de personnes, parce que c'est un service qui doit être assuré 24 heures sur 24 tous les jours de l'année, il faut donc des personnels qui soient suffisamment en nombre pour répondre aux attentes de nos concitoyens, d'aller chercher nos amis de la Bresse ! Imaginez la banane que cela représente ! Ceci pour l'instruction de nos permis de construire. Si cela ne vous choque pas, moi, cela me choque.

Nous sommes obligés de mettre cela en place pour éviter le pire à Poligny, à Champagnole, à Bletterans qui seraient obligés, autrement, de mettre en place eux-mêmes un service instructeur avec deux personnes à charge, d'où la mutualisation.

M. le Maire.- La commune de Champagnole représente, en gros, un demi-instructeur. Un instructeur correspondait environ à la communauté de communes. Comme Champagnole représente, bon an, mal an, la moitié de la com'com, cela représente un demi-instructeur pour la commune. On aurait éventuellement pu se débrouiller seul.

Parce que toutes les communes qui ont des PLU sont automatiquement sorties de l'instruction par les services de l'Etat. Là, ce sont des communes qui sont en RNU (règlement national d'urbanisme) pour qui l'instruction continue encore pendant un an, mais ce sont vraiment les communes qui n'ont pas de document d'urbanisme, ce sont les plus petites communes. Elles ne sont pas encore dans ce système mais elles y viendront d'ici un an, d'ici le 1^{er} janvier 2017. Je ne sais plus si c'est un an ou un an et demi. La réaction a donc été de dire que pour avoir un service instructeur et avoir la continuité du service, il fallait au moins deux instructeurs, ce qui correspond en gros à deux fois la com'com de Champagnole.

Pour l'instant, on va être à 27 000 mais du fait du rattachement de toutes les petites communes d'ici un an et demi, on aura plus d'habitants et là, ce sera bien dimensionné. Sinon, tout le monde était dans la panade. On aurait pu éventuellement nous en sortir en envoyant en stage d'urbanisme un de nos employés, mais je préfère que Laurent Laithier fasse autre chose que d'instruire des permis de construire. Il a d'autres missions à faire que l'instruction.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Je vais mettre au vote. On a plusieurs choses à voter :

"Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura.

Il est également demandé d'approuver l'adhésion au service commun d'instruction des dossiers relatifs au droit des sols, service porté par la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à ce dossier. »

On vote tout cela d'une manière groupée. En ce qui concerne ce dossier de l'urbanisme qui est relativement important compte tenu de ses conséquences, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

14. Bâtiments Scolaires : Fonds de Concours

M. le Maire.- "Dans le cadre de sa compétence « bâtiments scolaires », la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura a réalisé en 2014 des travaux de remplacement de la couverture de l'école Jules Ferry, d'une part et de pose d'un sol réglementaire au niveau d'une aire de jeux à l'école de Valentenouze. L'ensemble de ces prestations s'est élevé à 73 177,00 €HT.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts de la CCCPHJ, la commune de Champagnole doit financer l'opération à hauteur de 50 % ; il convient donc de verser à la communauté de communes la somme de 36 588,50 € par un fonds de concours, et ce en concordance avec la délibération du conseil communautaire du 12 mars 2015. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 36 588,50 € à la communauté de communes pour les motifs précédemment énoncés. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Maintenant, la communauté de communes ayant compétence en bâtiments scolaires, c'est elle qui assume et les communes paient sur les communes.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. C'est terminé pour l'urbanisme.

SEPTIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

15. Camping municipal – conventions d'exploitation bar restaurant – vente de pain

Mme Delacroix.- "Depuis l'année passée, le Conseil municipal doit approuver les conventions d'exploitation du bar-restaurant et du snack-bar du camping non inclus dans le périmètre de la nouvelle gestion confiée à la SARL CHLOE. Il convient donc de se prononcer sur le renouvellement de ces deux conventions sachant qu'il s'agit de la dernière année.

Bar-Restaurant :

Mme Lucie Harkins a fait connaître son intention d'exploiter à nouveau cet équipement cette année. Les dispositions prévues par la convention sont identiques à celles des années précédentes : durée d'ouverture du 18 mai au 15 septembre (voire 30 septembre si nécessaire) ; ouverture du restaurant midi et soir pendant la période d'exploitation du camping ; loyer s'élevant à 4 600 € H.T. pour la saison, payable en deux fois. Cette convention est proposée à nouveau pour une durée d'une année.

Snack-Bar :

Monsieur Jean-Claude Burtin a également fait connaître son intention de renouveler la convention qui lui avait été consentie l'année dernière. Celle-ci sera valable du 18 mai au 31 août et les dispositions sont identiques à celles de l'année précédente ; le loyer étant porté à 730 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces conventions et d'autoriser le Maire à les signer. "

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Nous allons maintenant donner la parole à Monsieur Bouvet qui est impatient !

DIXIÈME COMMISSION : FINANCES

10. Vote des comptes de gestion 2014

M. Bouvet.- Merci Monsieur le Maire.

Vous avez reçu le compte rendu détaillé de la commission des finances, sur lequel figurent toutes les observations utiles à l'analyse de la gestion 2014 de nos 12 comptes administratifs.

J'irai donc à l'essentiel et nous allons étudier les commentaires.

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 2 où figurent les résultats des 12 comptes administratifs 2014.

L'exercice 2014 se termine par un déficit global de 318 206,32 € (déficit de 684 577 € l'année dernière).

C'est le déficit cumulé des 5 budgets lotissements (575 715 €), qui rend le résultat négatif, et ce déficit sera apuré en totalité lors de la cession des parcelles encore disponibles.

Je vous propose maintenant d'examiner globalement les 12 comptes administratifs annexes, puis le compte de la ville.

BUDGET DE L'EAU (en gris)

Le budget de l'eau se termine par un excédent de 168 479,37 € (113 697 € en 2013).

Comme d'habitude, l'excédent 2014 sera réinvesti en 2015, pour financer les travaux de gros œuvre sur le réseau.

REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (en jaune)

La régie est déficitaire de 181,09 € (déficit de 227 357 € en 2013).

Les travaux de mise aux normes prévus en 2013 et réalisés en 2014 nous permettent de revendre l'électricité de nouveau au tarif bonifié à EDF depuis le mois d'avril 2015.

L'excédent d'investissement sera reporté et le déficit de fonctionnement sera comblé par l'inscription d'une recette complémentaire de vente d'électricité à EDF.

CAMPING MUNICIPAL (en orange)

Le camping est déficitaire de 7 518,22 € (déficit de 22 444 € en 2013).

Comme je vous l'avais indiqué l'an passé, nous avons passé les écritures pour dissoudre le budget annexe et réintégrer les loyers et l'annuité restante dans le budget principal en 2015.

Le budget étant dissout, il convient malgré tout de reprendre le déficit cumulé qui vient en réduction de l'excédent du budget principal.

RESTAURANT MUNICIPAL (en rose)

Le budget du restaurant est déficitaire de 13 323,48 € (17 315 € d'excédent en 2013).

Le fonctionnement reste déficitaire pour la deuxième année consécutive, les recettes du self étant encore en baisse en 2014, ainsi que le portage aux résidents des foyers.

L'excédent d'investissement sera reporté et le déficit de fonctionnement sera compensé par l'inscription de recettes supplémentaires (repas scolaires et self).

C'est une situation qu'il faudra surveiller afin que le déficit ne devienne pas chronique.

SALLE DE L'OPPIDUM (en vert)

Le budget de la salle des fêtes est excédentaire de 3 103,89 € mais déficitaire de 104 257 € (99 894 € en 2013) déduction faite de la subvention d'équilibre.

BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Deux lotissements sont clôturés en 2014 les champs Phillibins et Bief de Provelle.

Les quatre lotissements restants sont viabilisés (ou en cours pour les Louataux) et en phase de commercialisation.

Je vous rappelle que les résultats 2014 ont été intégrés directement dans les budgets 2015, ce qui nous évitera 6 décisions modificatives.

BUDGET GÉNÉRAL

Le budget général est excédentaire de 99 430,06 € (pour 127 929 € en 2013 et 587 172 € en 2012).

Comme je l'ai souligné en commission des finances, le résultat final diminue régulièrement d'année en année, ce qui veut dire que nous avons de moins en moins de marges de manœuvre.

Page 5 et 7, les graphiques représentent le détail par fonction des dépenses 2014.

Page 9, le détail des dépenses d'équipement brut (3 526 296 €).

Le taux de réalisation s'élève à 94 % (79 % en 2013), ce qui est très satisfaisant et ce qui veut dire que nous avons bien réalisé ce qui était prévu.

Par rapport à l'an passé, nous avons réduit de 2.5 millions les dépenses, les grosses opérations d'investissement (complexe sportif et centre de distribution postale) se terminant cette année.

Page 10 et 11, le détail des dépenses d'investissement réalisées par article, avec les acquisitions immobilières (1.1 million, le détail sera examiné tout à l'heure), la fin des travaux du complexe sportif (960 000 €) et les travaux de voirie pour 450 000 €

Une erreur s'est glissée à la dernière ligne de la page 10, il faut lire 2 244 € pour l'achat d'instrument de musique et non pas 62 237,46 €

Page 12, l'évolution des dépenses réelles d'investissement depuis 10 ans.

La moyenne est de 4 millions d'euros par an et devrait se réduire pour les prochaines années.

Page 14, on retrouve le détail des recettes d'investissement 2014.

Plus de subventions que l'an passé (1.4 million essentiellement pour le complexe sportif), 1.8 million d'emprunt dont 700 000 € de crédit relais et 467 000 € pour une renégociation d'emprunt).

135 000 € de taxe d'aménagement et 240 000 € de FCTVA.

Nous allons passer à la section de fonctionnement.

Page 16, la répartition des dépenses de fonctionnement par secteur d'activité.

Page 17, le montant des dépenses de fonctionnement 2014 qui s'élèvent à 9 073 790,48 €

Déduction faite du leg guyod, les dépenses réelles sont identiques à celles de 2013.

Il faudra poursuivre l'effort sur 2015 et les faire diminuer afin d'absorber la diminution de la DGF.

Page 21 et 22, les dépenses de personnel

Elles ont diminué de 27 000 € par rapport à 2013 et augmenté de 7.28 % sur une période de 4 ans.

Comme je l'avais déjà précisé l'an passé, les taux de cotisations patronales et salariales vont augmenter chaque année afin de mettre les cotisations retraites des fonctionnaires au même niveau que celles du secteur privé et cela jusqu'en 2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 10 601 524,95 € (10.8 millions en 2013)

Le détail figure aux pages 24 et 25.

Les recettes ont diminué de 263 000 € par rapport à 2013, on peut noter - 50 000 € sur les ventes de bois, - 60 000 € sur le remboursement de personnel (il n'y a plus de personnel municipal affecté sur le budget camping) et - 73 000 € de dotation.

Le chapitre 73, impôts et taxes n'a pas augmenté en 2014 (après une augmentation de 162 000 € en 2013).

Page 27 et 28, l'évolution de l'annuité de la dette, qui s'élève à 1 240 695 €, soit 28 000 € de plus qu'en 2013 et qui s'explique par le remboursement de l'emprunt souscrit pour financer le complexe sportif municipal.

Page 29, l'évolution de l'épargne disponible sur 10 ans qui se réduit en 2014.

Pages 32 et 33, la fiscalité.

Si le produit des 4 taxes (avec une TPU figée) diminue par rapport à 2013, c'est à cause de mesures fiscales votées en loi de finance, qui ont réduit les bases de la taxe d'habitation pour 2014.

Ces mesures ont été compensées en 2015 par une compensation supplémentaire de 25 000 €

En tenant compte de cette mesure, le produit fiscal 2014 aurait augmenté de 25 000 € par rapport à 2013.

Pages 35 à 38, les tableaux de bords 2014 pour les budgets annexes et la forêt à la dernière page.

Page 35, l'évolution des dépenses de fluides depuis 3 ans.

Vous pouvez remarquer que les dépenses sont stabilisées depuis 3 ans, mais que si les dépenses de fioul diminuent (- 70 000 €), celles d'électricité augmentent sensiblement (+ 60 000 €), tout comme celles de gaz.

Page 36, la production de la centrale qui diminue en 2014 du fait de l'arrêt de la turbine. C'est reparti en 2015.

M. le Maire.- C'est reparti. On devrait dégager 100 000 € de bénéfices de plus par an.

M. Bouvet.- Page 37, la répartition des repas servis au restaurant municipal et l'évolution des recettes de location et de la subvention d'équilibre de l'Oppidum.

Page 38, le bilan financier de la forêt communale, où l'on peut voir que 2014 n'a pas été une bonne année, avec des dépenses dans la moyenne mais des recettes bien inférieures aux années précédentes.

Le cru 2015 devrait être meilleur.

J'ai terminé mes explications et suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations. Je suis allé un peu vite mais vous avez déjà tous les rapports sur la commission des finances.

M. le Maire.- Je voudrais faire une simple remarque. A la page 33 : l'évolution du produit fiscal de 2005 à 2014 est très révélatrice. En 2003, quand on est rentré à la communauté de communes, on a voté la TPU (taxe professionnelle unifiée). A l'époque, en 2005, on avait une recette, la TP, de 2 044 000.00 €. Sur la ligne du dessous, vous avez la taxe foncière (1 545 000 €). Du fait que nous sommes bloqués, d'ailleurs avec une légère inflexion sur la courbe, puisque nous sommes partis de 2 044 000 et nous sommes à 1 938 000 €, nous sommes arrivés à un point où la taxe foncière rapporte plus que l'ancienne TP, qui a été modifiée mais cela revient globalement au même.

On avait 500 000 € d'écart entre les deux. Il faut donc vraiment que la communauté de communes prenne des compétences et qu'elle ne nous impacte pas sur notre budget. Et il est bien que la communauté de communes ait repris le bassin nautique quand (?Malvaux) est arrivé parce qu'on ne tournerait plus. On ne pourrait plus tourner parce que la TP, avec toute la politique de développement des magasins de ces dernières années, aurait considérablement augmenté pour la ville de Champagnole. Parce que le delta entre tout cela, c'est la communauté de communes qui l'encaisse. Ce n'est donc pas perdu. Ce qui permet aussi à la communauté de communes et à son bon président de nous construire une belle piscine !

Il est normal que la communauté de communes ait de plus en plus de compétences.

M. Duprez.- Merci Président.

M. le Maire.- Ce qui nous rapportait le plus au niveau imposition est bloqué. Vous avez d'ailleurs vu que les deux courbes se sont croisées, c'est maintenant la taxe foncière notre plus gros revenu. Je n'ai pas dit pour autant qu'il fallait l'augmenter.

Monsieur Bouvet.

M. Bouvet.- A la page 32, vous pouvez voir que les allocations compensatrices ont baissé de 33 % en 10 ans. En 2005, nous touchions 326 424 € nous sommes maintenant à 217 000 € et cela continue de baisser de 15 000 à 17 000 € tous les ans. C'est important.

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a d'autres explications ?

M. Pernot.- Je suis amené à faire une petite précision. La taxe foncière ne concerne pas seulement les habitants, et Dieu merci ! On a eu un développement d'un certain nombre de zones qui a permis à des personnes de s'installer sur Champagnole, donc d'apporter leur contribution aujourd'hui à l'effort collectif, afin qu'on puisse mettre en place une politique collective. Par contre, n'oubliez pas que, dans la partie foncière, il y a également des apports des entreprises nouvelles, donc toutes celles qui sont sur la zone industrielle. Je pense à des Jurassiens qui ont

développé l'entreprise Morel, l'entreprise Grappe, l'entreprise Soudo Métal, qui apportent une contribution supplémentaire à la ville, tout comme le développement des infrastructures commerciales qui génèrent aujourd'hui des recettes qui, si elles n'étaient pas présentes, nous mettraient dans une situation où nous serions obligés d'augmenter l'impôt dans des proportions que vous n'imaginez pas. C'est-à-dire que si on n'avait pas McDonald, Leclerc, l'extension de Super U, et j'en prends à témoin Serge, si nous n'avions pas toutes ces réalisations plus toutes celles qui vont venir derrière, parce que l'effet d'entraînement existe encore, il va permettre de nouveaux développements, nous serions dans une situation fiscalement à la limite du tolérable.

C'est pour cela que j'insiste aujourd'hui pour que toutes les capacités de développement sur le territoire champagnolais, mais plus largement sur le territoire du Jura, soient exploitées de sorte que les collectivités puissent faire face à la ponction, au racket fiscal organisé par le gouvernement. Si nous n'avions pas ces recettes-là, aujourd'hui, face à ce qu'on nous fait subir, je ne sais pas dans quelle situation nous serions.

Ce qui m'attriste quelque part, politiquement, pas en tant que citoyen, et cela me ferait peine de voir une augmentation substantielle des impôts de mes concitoyens, mais par contre, politiquement, ce qui m'attriste, c'est que nos politiques de développement local qui ont porté leurs fruits soient complètement altérées par cette ponction gouvernementale. Si on tient le silence là-dessus, on devient presque complice de ce qu'on nous fait subir. C'est pour cela que j'insiste sur le sujet. Il faut insister et je compte sur Monsieur Baldassari pour sans cesse le faire entendre auprès de toutes nos associations, en particulier l'association des maires de France pour dire au gouvernement que le développement local que nous avons généré et les richesses que nous avons générées localement, nous n'en tirons même pas profit parce que l'Etat vient nous racketter avec sa baisse de dotation. Si nous n'avions pas été dans cette situation, on serait déjà dans des augmentations d'impôts qui seraient insupportables pour au moins un tiers de nos habitants. Et quand je dis "un tiers", je suis gentil : toutes les personnes seules avec une maison à charge seraient obligées de vendre leur maison. C'est une réalité que nous avons évitée grâce au développement économique industriel et commercial qu'on a su générer dans les années passées et qu'on a continué à générer puisqu'il y a déjà de nombreux contacts en la matière.

M. le Maire.- Il y a d'ailleurs quelque chose qui me surprend. J'écoute régulièrement les informations, je n'entends pas l'association des maires de France faire un baroufle ! Monsieur Baroin est probablement aphone, je m'inquiète pour sa santé. On n'entend rien là-dessus. Dès qu'on discute avec une maire d'une petite commune ou d'une commune de notre taille, il s'affole. Certains se demandent comment ils vont faire leur budget. Il y en a qui en sont là. Et l'association des maires de France est aphone !

M. Duprez.- Pour aller dans le sens de ce que disait Monsieur l'Adjoint Pernot, puisqu'il faut appeler un chat un chat... (*Rires*)

M. Pernot.- Monsieur le Conseiller Municipal Duprez a raison de s'exprimer ainsi.

M. Duprez.- Il serait intéressant d'avoir également, sur Champagnole, et nous en avons déjà parlé une fois, le nombre de foyers qui paient des impôts. Parce que l'effort et les services qui sont faits pour tous sont souvent supportés par un tiers des habitants de Champagnole. Il faut aussi, de temps en temps, le redire à certains. Je le redis donc à certains.

M. le Maire.- Certes, ce n'est pas nous qui définissons la loi en la matière.

M. Duprez.- Ce n'est pas ce que je dis, mais certains que j'entends se plaindre régulièrement, et je les plains puisqu'ils ne paient pas d'impôt, ils ne contribuent donc pas à l'effort général pour que la cité soit meilleure, doivent comprendre que l'effort est supporté par un

certain nombre de personnes, ceux qui paient réellement des impôts.

M. le Maire.- Jean-Louis, vu ton discours, tu dois en faire partie !

M. Duprez.- Je pense que toi également. Mais je ne me plains pas.

M. le Maire.- C'est vrai, et même quand on prend les bases, parce qu'à Champagnole, il faut faire attention au niveau de la communauté de communes. Je ne m'adresse pas à l'Adjoint Pernot mais au Président de la Communauté de Communes. On a aussi un problème de bases à Champagnole. Tu parlais du tiers des personnes qui paient des impôts, mais quand les bases fiscales ont été faites, le foncier bâti, c'était dans les années 70 et Champagnole était en plein essor. On a donc des bases qui sont importantes.

Je me suis posé la question au niveau du SICTOM, parce que si on mettait une taxe unifiée au niveau du SICTOM, à l'habitant, Poligny et Arbois ont des bases bien inférieures aux Champagnolais. Ceci parce que Champagnole était en plein essor au début des années 70 quand la révision des bases a eu lieu.

M. Duprez.- Elles n'ont pas été relevées depuis 1973.

M. le Maire.- Non, cela n'a pas été fait. Quand les services fiscaux ont vu l'ampleur de la tâche, ils ont refermé le dossier et on n'en a plus reparlé, et cela ne date pas d'hier.

M. Duprez.- C'est reporté à après 2017.

M. le Maire.- De toute façon, ce sera toujours reporté parce que c'est une usine à gaz.

Pour compléter ce qu'a dit Jean-Louis tout à l'heure, il ne faut pas se voiler la face, si on prend les bases moyennes à Champagnole, les bases moyennes à Sapois, à Equevillon, à Cize ou à Ney, on va arriver à peu près à la même chose sauf que nous avons le parc HLM où il n'y a quasiment pas de bases, où les bases sont très faibles. Les bases moyennes sont quasiment pareilles. Par contre, pour le tiers, c'est-à-dire pour ceux qui paient l'impôt, je vous garantis que pour la même maison à Champagnole, à Sapois, à Ney, à Cize, etc., ce n'est pas la même chose. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet.

M. Duprez.- Nous aurons une harmonisation fiscale au niveau de la communauté.

M. le Maire.- Une harmonisation de taux, oui, et là, les Champagnolais vont ramasser ! C'est pour cela qu'il va falloir être très prudent.

Monsieur le Président ? Je m'adresse au Président.

M. Pernot.- Il n'y a qu'une solution, c'est la baisse de l'impôt à Champagnole. Il faut une baisse du taux qui compensera le différentiel qu'il y a sur les bases. C'est pour cela que la communauté de communes est bloquée pour prendre un fonctionnement supplémentaire. Parce que si on prend un fonctionnement supplémentaire avec des charges supplémentaires, ces charges seront assurées à plus de 70 % par les seuls contribuables Champagnolais. Ces contribuables Champagnolais, ce n'est pas les 4 000 logements puisqu'on sort la partie liée au logement social. Ce serait donc principalement porté par 2 000 foyers.

A partir de là, on est dans une situation qui est intolérable. C'est pourquoi, demain, si on veut transférer des charges nouvelles à la communauté de communes, il faudra le faire parce que ce sont des compétences qui vont être, demain, rendues obligatoires par l'État. Si, aujourd'hui, on n'a pas organisé ce transfert de compétences, c'est parce qu'on bloquait sur la problématique fiscale. Mais si, demain, la loi nous oblige à le faire, il faudra impérativement baisser l'impôt. Il

ne faudra pas le maintenir, il faudra baisser l'impôt des Champagnolais, sans quoi cela voudrait dire que ce serait les Champagnolais qui porteraient principalement l'effort supplémentaire à faire en termes de fonctionnement sur la communauté de communes.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, il faut trouver une alchimie judicieuse, ce n'est pas simple, il faut que tout le monde travaille dessus. Un cabinet, au niveau de la communauté de communes, a été mandaté (KPMG). Il faut que les maires travaillent à l'unisson avec l'idée de raisonner à l'échelle du territoire et plus à l'échelle des communes. Mais, à un moment donné, il faudra bien aussi que nous admettions que nous ne pouvons pas faire porter la dépense fiscale, pour un territoire de 20 000 habitants, seulement sur 2 000 foyers. C'est toute la complexité de notre histoire et c'est pour cela qu'aujourd'hui, ces baisses de dotation de l'Etat tombent vraiment mal, parce que l'effet qui est fait par la collectivité pour ne pas faire subir cette baisse de dotation fiscalement à ses contribuables, il faut rajouter à cela la baisse d'impôt que l'on doit obtenir pour qu'il y ait une répartition des charges, demain, plus harmonieuse à l'échelle du territoire. C'est compliqué. Je l'ai bien dit, c'est 700 000 sur les baisses de dotation mais il faudra également trouver matière à diminuer encore de 500 000 € la charge fiscale de la commune. Quand je parle de 500 000 €, je suis un peu en dessous. Ceci pour que l'effort sur l'ensemble du territoire puisse être réparti, demain, si on faisait des charges à la hauteur de la communauté de communes.

C'est technique, c'est compliqué, je comprends que nos administrés soient un peu perdus dès lors qu'on aborde ces sujets-là mais nous autres, autour de cette table, c'est un travail dans lequel nous devons nous engager si nous voulons réussir un développement harmonieux de notre territoire. Le développement harmonieux est en termes de recettes, mais également en termes de dépenses.

M. le Maire.- En sachant que sur les 500 000 € supplémentaires dont vient de parler Clément, il y a aussi une partie de transfert sur la com'com. Ce ne sont pas que des économies à trouver. Mais tout cela est vrai.

M. Bouvet.- Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons procéder au vote.

M. Duprez.- Avant de procéder au vote, je souhaite intervenir.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons voter sur les comptes, donc un petit rappel. Le compte de gestion et le compte administratif sont deux comptes différents. S'ils présentent les mêmes chiffres et sont l'acte dans lequel sont arrêtés toutes les dépenses et les recettes d'une collectivité au titre d'une année civile, ils n'ont pas la même finalité. Le compte de gestion certifie une comptabilité, il est établi par le receveur-percepteur qui certifie ou non la régularité des comptes de la Ville de Champagnole. Les comptes sont réguliers. En conséquence, nous voterons le compte de gestion.

Par contre, comme vous le savez, le compte administratif est l'expression d'une politique et vous n'êtes pas sans savoir que nous avons quelques différences en la matière. En conséquence, le compte administratif est apprécié en termes politiques. C'est la raison pour laquelle, comme chaque année, nous voterons contre le compte administratif.

M. Bouvet.- Nous allons donc passer au vote.

M. Duprez.- C'est une explication de vote, comme tous les ans.

M. Bouvet.- Si vous n'avez plus de questions, nous allons procéder au vote des 12 comptes de gestion 2014 dressés par Madame la Trésorière et identiques en tout point au compte administratif. Tout le monde est d'accord sur le compte de gestion.

Maintenant, j'ai eu un petit problème que nous avons résolu depuis peu. Nous allons donc procéder aux votes de 12 comptes administratifs, mais comme nous le précise l'article

L.2121-14 du Code Général des collectivités locales, le maire doit se retirer au moment du vote.

Le problème est que nous avons un ex-maire et un maire. Nous nous sommes renseignés, c'est bien l'ancien maire qui doit sortir car c'est lui qui a signé.

(Monsieur Pernot quitte la salle du Conseil)

M. Bouvet.- On va voter sur tous :

Compte de gestion 2014 : qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Compte administratif 2014 de la ville : qui vote contre ? 3 (M. Duprez, M. Leng, Mme Guichardière)

Y a-t-il des abstentions ?

Compte administratif du service de l'eau : qui vote contre ?

Trois abstentions (M. Duprez, M. Leng, Mme Guichardière)

Régie municipale, production d'électricité, qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem votants que précédemment)

Camping municipal : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Restaurant municipal : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Oppidum : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Lotissement Les Champs Philibins : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Lotissement Bief de Provelle : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Lotissement Les Gravières : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Lotissement Rue de la Liberté : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Compte Administratif du Lotissement Le Bon Accueil : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Lotissement Les Louataux : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Compte administratif du Budget Général : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions (Idem)

Je vous remercie et j'invite Monsieur le Maire à nous rejoindre afin de poursuivre l'ordre du jour.

(Monsieur Pernot reprend sa place en salle du Conseil)

18. Affectation des résultats 2015

M. Bouvet.- Nous passons à l'affectation des résultats et à l'examen des décisions modificatives s'y rattachant.

Reprenez vos commentaires page 2 où vous avez les explications sur les deux affectations de résultats à voter.

Affectation du résultat du budget principal : 679 196.11 € à l'article 1068 pour apurer le déficit d'investissement 2014 et report du solde soit 99 430,06 € en recette de fonctionnement à l'article 002.

Affectation du résultat du budget eau : 7 000 € au 1068 (pour financer les travaux d'investissement sur le réseau) et report du solde soit 2 888.79 € en recette de fonctionnement à l'article 002.

Sur l'affectation des résultats des deux budgets concernés, y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstentions.

Je vous remercie.

19. BP 2015 – Décisions modificatives n° 1-2015

M. Bouvet.- Pour les décisions modificatives n° 1 de 2015, l'objet de ces cinq décisions modificatives est de reporter les résultats de la gestion 2014 dans la comptabilité 2015 avec la condition qu'elles soient toutes équilibrées.

Je vous propose donc de commencer par le feuillet 1 qui concerne le budget principal.

Décision modificative budget ville feuillet n° 1.

On retrouve les résultats 2014 en dépenses et en recettes de couleur bleue, les restes à réaliser en couleur jaune et les dépenses nouvelles en violet

Une erreur de cellule a été constatée sur la 11^{ème} ligne de couleur violet en dépenses d'investissement, il faut lire article 2041511 au lieu de 2 E+06.

En résumé, sur les 99 430 € d'excédent disponible 76 550 € sont affectés au financement de dépenses nouvelles (pas ou insuffisamment prévues au BP 2015) et 22 880 € sont affectés en réserves en dépenses imprévues.

Comme vous avez entendu, tout à l'heure, que nous allions avoir 18 000 € de dépenses imprévues pour les certificats, la réserve est à zéro.

Décision modificative sur le budget de l'eau, feuillet n° 2.

En section d'investissement, c'est le report des résultats 2014 du CA de l'eau, avec l'inscription en dépenses d'investissement d'une dépense de 200 968 € de travaux sur le réseau (198 708 € + 2 260 € de restes à réaliser), financée par les restes à réaliser et l'excédent 2014.

En section de fonctionnement, c'est le report du solde de l'excédent 2014 soit 2 889 € en recette à l'article 002 qui s'équilibre par l'inscription d'une dépense identique au compte 604 frais d'études.

Décision modificative régie électrique, feuillet n° 3.

En investissement, report de l'excédent d'investissement 2014 en recette à l'article 001 qui s'équilibre par l'inscription des restes à réaliser pour 19 183 €, de travaux divers pour 6 335 € et de crédits pour l'achat d'un véhicule à la ville pour 6 000 €

En fonctionnement, le déficit reporté en dépense à l'article 002 est équilibré par l'inscription d'une recette complémentaire de vente d'électricité au compte 7 011.

Décision modificative restaurant feuillet n° 4.

Report de l'excédent d'investissement équilibré par l'achat de matériel et du déficit de fonctionnement équilibré par des recettes complémentaires en restauration scolaire et au self.

Décision modificative Oppidum feuillet n° 5.

Report de l'excédent d'investissement équilibré par l'achat de matériel (remplacement du vidéo projecteur)

Décisions modificatives n° 1/2015, y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je voudrais juste faire une remarque pour vous montrer comme je suis gâté ! J'entends Serge parler de violet, de jaune, vous avez tous la couleur alors que j'ai une version en noir et blanc !

M. Duprez.- Les économies commencent !

20. Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2014

M. Bouvet.- "L'article L 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2014 : 1 096 658,25 €

- Montant des cessions 2014 : 535 720,45 €

Ceci explique notre manque de trésorerie actuel.

"Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pour l'année 2014."

Vous avez le détail au verso.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Je vais vous apporter une petite précision sur les lotissements parce qu'on a le lotissement Les Louaitaux, de 11 lots, où les travaux ont déjà été pas mal réalisés sur 2014, on a donc que des dépenses, sachant qu'il y en a sept de réservés. On a quelques lots aux

Gravières, tout est réservé, il y a encore quelques actes à passer au niveau des notaires, que nous n'avons donc pas encore encaissés.

Sur le lotissement "Au bon accueil", on en avait trois sur quatre de réservés, il y en a deux pour lesquels soit les projets ont changé, soit ils n'ont pas obtenu leur prêt. On en a donc trois à vendre qui sont en réserve, que nous espérons vendre cette année. Il y en a aussi au lotissement Rue de la liberté, il y a encore trois parcelles à vendre.

On a donc des parcelles à vendre. On a un projet et j'espère qu'on va commencer la réflexion sous peu sur l'ancien terrain de la Champagnolaise où il y a l'entraînement du rugby, qui sera donc dévolu à autre chose.

Si cela nous porte préjudice au niveau de notre trésorerie actuellement, c'est parce qu'on a un stock de terrains, sachant qu'on a des clients qui arrivent, qu'on a une demande de terrains tous les jours, il y a donc un va-et-vient.

Avant, à 99 %, ceux qui réservaient une parcelle construisaient. Maintenant, les banques étant un peu plus frileuses, elles demandent plus de garanties, il y a pas mal de projets qui ne sont pas menés à bien. Ce qui nous bloque la parcelle un an, cela peut bloquer pour la réservation. Au bout d'un an, parfois un an et demi, nous recevons un courrier nous indiquant qu'ils n'ont pas leur prêt. On remet la parcelle en vente. C'est pour cela qu'en ce moment, les ventes de terrain sont un peu plus laborieuses qu'il y a une dizaine d'années. Mais ce n'est pas pour autant que nous n'avons pas de clients.

21. Admissions en non-valeurs

M. Bouvet.- "Après avis favorable de la commission des finances réunie le 19 mai dernier et sur proposition de Madame le Receveur Municipal, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

Garderie (78,60 €)

Titre 949 de 2014 d'un montant de 78,60 €

Location de salles municipales (127,48 €)

Titre 1512 de 2012 pour 127,48 €(location centre aéré).

Droits de place (192,40 €)

Titre 973 de 2012 pour 192,40 €

Centre Aéré (52,44 €)

Titre 1759 de 2013 pour 52,44 €

Soit un total global de 450,92 €, les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget primitif 2015 de la commune."

Ce qui ne nous empêche pas de continuer à poursuivre.

22. Syndicat horticole et d'embellissement de la région de Champagnole ; adhésion et retrait de communes

M. le Maire.- Je vais présenter le syndicat horticole en tant que délégué du syndicat.

"Le 31 mars 2015, le Comité Syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Ménétrux en Joux

ainsi que le retrait de la commune de Mirebel.

Après la validation de ces modifications par le Préfet, le syndicat horticole restera composé de 48 communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- 1) l'adhésion de la commune de Ménétrux en Joux
 - 2) le retrait de la commune de Mirebel
- du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

23. Forêts communales – coupes de bois et travaux 2015

M. Grenier.- Destination des coupes de bois :

Il est demandé au Conseil municipal de fixer les destinations suivantes en ce qui concerne la vente des bois de l'année 2015 :

- 1) Commercialisation par bloc et sur pied
 - Parcelles 5 et 6 (cantonnement) pour un volume total estimé de 1 350 m³
 - Parcelles 22 et 43 (Sapois / Stand) pour un volume total estimé de 900 m³
- 2) Contrat de gros bois résineux
 - Parcelles 18 et 19 (Sapois / Stand) pour un volume total estimé de 1 200 m³"

Ces ventes passeront dans les ventes du mois de septembre. On espère qu'elles pourront passer avant.

M. Duprez.- De combien est le prix du mètre cube ?

M. Grenier.- Il n'est pas fixé, c'est en fonction...

M. Duprez.- Il doit bien y avoir une fourchette.

M. Grenier.- J'ai assisté à la dernière vente, il y avait une grande amplitude : de 50 € à 150 € le mètre cube selon le scieur ou celui qui l'achète, selon le type de bois, selon le volume, selon les conditions d'exploitation. Par principe, on compte toujours 50, à titre indicatif, un peu à la louche.

"Programme de travaux :

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la réalisation des travaux suivants dans les forêts communales pour l'année 2015 :

- Coût total des travaux : 16 547 €TTC dont :
 - travaux sylvicoles dans la parcelle 10 (dégagement manuel de la plantation) pour un montant de 2978,50 €HT."

Il s'agit d'aérer les nouvelles plantations qui ont été faites pour favoriser la croissance. Ce sont des travaux qui ont été reportés et que nous sommes un peu obligés de réaliser cette année, sinon cela pourrait avoir une incidence négative sur la croissance des plants.

"Dans les parcelles 14 et 27 (intervention en futaie irrégulière) pour un montant de 9 895,96 €HT."

C'est pareil, il s'agit de favoriser la croissance des plants.

"- travaux d'infrastructure (entretien du réseau de desserte) pour un montant de 2 169 €H.T."

Il s'agit de travaux consistant à rouvrir des chemins. Il y a énormément de chemins dans la forêt qu'il faut régulièrement entretenir pour que les exploitants puissent accéder aux parcelles.

Ce sont des travaux qui nous sont soumis par l'ONF. Dans un souci d'économie, on avait fait retirer une tranche de travaux qui était un petit peu moins urgente, d'à peu près 9 000 €. On a pu l'ajourner jusqu'à l'année prochaine.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

HORS COMMISSION

24. Indemnités du maire et des adjoints

M. le Maire.- Je vais vous soumettre ce qui a été soumis au Conseil à l'époque de l'élection de Clément comme maire.

"Le 16 avril 2015, le Conseil municipal a élu un nouveau maire et nommé les nouveaux adjoints. Par ailleurs, Monsieur Bouvet Dit Maréchal et Madame Tbatou ont été reconduits dans leur fonction de conseillers municipaux délégués. Monsieur Pernot a été élu 7^{ème} adjoint et ne peut percevoir d'indemnités compte tenu de sa fonction de Président du Conseil Départemental du Jura Il est donc nécessaire, pour les membres du Conseil municipal de statuer sur les indemnités."

Je ne vais pas vous lire tous les rappels juridiques, vous les avez devant vous.

"Il est proposé de fixer les indemnités du Maire et des Adjoints selon les taux suivants appliqués à l'indemnité maximale des Maires et Adjoints des communes de la strate démographique de 3 500 à 9 999 habitants avec majoration de 15 % en tant que chef-lieu de canton et de fixer l'enveloppe globale comme suit."

Vous avez au verso le tableau :

Fonction	Taux (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute	Majoration chef-lieu de canton (15 %)	Total
Maire	55	2090.81 €	313.62 €	2 404.43 €
1er adjoint	25	950.35€	142.55€	1 092.90€
2ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€

3ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
4ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
5ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
6ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
7ème adjoint	0	0	0	0
8ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
Conseiller Délégué	9	342.13€	51.32 €	393.45€
Conseiller Délégué	9	342.13€	51.32 €	393.45 €
Total mensuel (arrondi) :	212	8059.04€	1208.85€	9267.89€
Total annuel:		96 708.48€	14 506.20€	111 214.68€

Monsieur Pernot ayant eu l'idée de se faire élire à la tête du Conseil départemental, nous allons donc faire une économie.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

25. Composition des commissions municipales

M. le Maire.- C'était l'occasion de changer les commissions et du fait que Clément ne soit plus maire et que je sois passé maire, il y a aussi des commissions où je me trouvais d'autorité président.

Il y a donc certaines commissions qui ont changé, déjà par leurs attributions.

La première commission sera la commission Sécurité et Personnel, avec David Dussouillez, vice-président. Elle est composée de : Serge Bouvet, Pascal Tissot, Joël Vuillemin, Arnaud Vuillermoz, Catherine Guichardière.

Je dois mettre au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Deuxième commission : Développement culturel avec, à sa tête, Annelise Martin. Elle est composée de : Sandrine Bador, Antoine Bernard, Sébastien Bonjour, Catherine Douard et Stéphane Leng.

Il n'y a pas eu de changements. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Troisième commission : Cohésion Sociale et Cadre de Vie. Il n'y a pas de changements non plus : Jean-Yves Mathieu, Catherine Douard, Brigitte Filippi, Catherine Rousseau, Rahma Tbatou et Marianne Ramé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quatrième commission : Affaires Sportives, avec Arielle Bailly, Antoine Bernard, Céline Janin, Pascal Tissot, Joël Vuillemin et Marianne Ramé.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cinquième commission : Urbanisme et Développement Durable. Je garde cette commission. Il n'y aura donc pas d'adjoint, avec : Brigitte FILIPPI, Antoine Bernard, Pierre Binda, Arnaud Vuillermoz, Catherine Douard qui prend ma place, Stéphane Leng et Marianne Ramé qui a demandé à intégrer également cette commission.

M. Duprez.- Nous ne ferons pas de commentaire.

M. le Maire.- Pas de problèmes pour cette commission ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sixième commission : Commission Affaires Générales, avec Véronique Delacroix, Pierre Binda, Alain Cusenier, Laurence Millet, Patricia Seguin et Jean-Louis Duprez.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Septième commission : Commission Vie Scolaire et Périscolaire, avec Pascal Grenier, Sébastien Bonjour, Alain Cusenier, Catherine Rousseau, Rahma Tbatou, Jean-Louis Duprez.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Huitième commission : Commission Service aux Personnes, avec Ghislaine Benoit, Catherine Douard, Laurence Millet, Patricia Seguin, Rahma Tbatou, Catherine Guichardière.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Neuvième commission : Commission Finances, avec Serge Bouvet, Sandrine Bador, Brigitte Filippi, Pascal Tissot, Arnaud Vuillermoz, Stéphane Leng.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Dixième commission : Commission Jeunesse, Événementiel, avec Pascal Grenier en tant qu'adjoint, Sébastien Bonjour, Alain Cusenier, Céline JANIN, Mme Catherine Rousseau et Catherine Guichardière.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est bon pour les commissions ? Merci

Mme Bador.- Nous n'avons pas de document ?

M. le Maire.- Ce sera au compte rendu. On ne peut pas le donner avant puisque c'est fixé en séance.

M. Duprez.- Ce serait bien de nous les mettre dans nos casiers.

M. le Maire.- Ce sera rapidement dans les casiers.

M. Duprez.- Merci.

26. Modification des délégués du conseil municipal

M. le Maire.- C'est pareil, le fait que nous inversions avec Clément entraîne des modifications.

"Il existe plusieurs sortes d'organismes (commissions, conseils, comités...) dans lesquels siègent des conseillers municipaux, des adjoints ou le maire.

Les règles de fonctionnement, propres à chacun d'eux prévoient, selon le cas, que les représentants soient désignés par le maire ou par le Conseil municipal, ou soient appelés à siéger de droit en tant que maire.

En raison des changements intervenus le 16 avril dernier, il convient de mettre à jour les diverses représentations.

Premièrement, pour la commission d'appel d'offres et le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, Monsieur Saillard remplace Monsieur Pernot puisque le maire en est le président de droit.

Concernant le comité de jumelage et le CCAS, Monsieur Pernot laisse également la place à Monsieur Saillard, puisque le maire est membre de droit

Pour le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier et pour le SIDEC de Champagnole, Monsieur Saillard remplace Monsieur Pernot, cette fois en tant que représentant délégué du Conseil municipal.

Au comité technique, Monsieur Saillard devient Titulaire tandis que Monsieur Pernot prend sa place de suppléant.

Enfin, nous avons aussi quelques harmonisations dans d'autres représentations :

Au syndicat mixte de la papeterie, il y a un échange de place : Monsieur Grenier devient titulaire tandis que Monsieur Bouvet devient suppléant."

C'était déjà Pascal Grenier qui siégeait.

"Concernant le collègue des Louataux, Madame Ramé a exprimé le souhait de se retirer de sa fonction de suppléante."

Madame Catherine Guichardière prend la place de Madame Ramé.

Je mets au vote : qui est Contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

J'en ai terminé. On passe aux questions diverses.

Y a-t-il des questions diverses ?

M. Duprez.- Nous n'en avons pas encore.

M. le Maire.- Même pas une petite question diverse !

Le prochain conseil n'est pas défini, ce sera fin juin.

Mme Rousseau.- La municipalité vous invite tous demain soir au Show Mode devant la mairie à partir de 19 h 30.

M. le Maire.- Une petite précision également. Dimanche, c'est la fête des mères. A 11 heures, tous les membres de la commission viennent pour faire une distribution lors d'une visite à l'hôpital.

Mme Benoit.- C'est moi qui m'en occupe.

M. le Maire.- Donc ceux qui veulent venir à l'hôpital voir les mamies qui sont également maman pour leur remettre un petit présent, c'est dimanche à 11 heures à l'hôpital.

Merci de votre présence et à bientôt. La séance est levée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 35.

La Secrétaire de Séance

Le Maire,

Arielle BAILLY

Guy SAILLARD